



JEU-CONCOURS Gagnez votre séjour aux Canaries

Du 2 Novembre au 22 Novembre 2016

Règlement du jeu

1. PRESENTATION DES LOTS

Le Jardin des Fleurs réalise un jeu-concours du 2 au 22 Novembre 2016 Le tirage au sort sera réalisé le 15 décembre en la présence de Maître Biran (huissier de justice à Bordeaux).

Les dotations de ce jeu-concours sont les suivantes :

- **1 séjour de 7 jours/6 nuits à Fuerteventura dans un hôtel catégorie 3* au départ de Paris le 3 février 2017, pour 2 personnes avec hébergement en 1/2 pension.**
- **79 lots secondaires : 79 bouquets (1 bouquet à gagner par magasin)**
- **21 bouquets à gagner sur le site internet www.lejardindesfleurs.com**

2. MODALITES DU JEU-CONCOURS « Gagnez votre séjour aux Canaries »

Organisation

Flora Nova - Enseigne « le Jardin des Fleurs », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise 1 jeu gratuit sans obligation d'achat. Les bulletins-jeux sont disponibles en magasin et sont à déposer dans l'urne pour le tirage au sort.

Règlement déposé chez Maître Jean-Patrick Biran (huissier de justice à BORDEAUX, 117 Cours Balguerrie Stuttenberg) et à disposition dans tous les magasins le Jardin des Fleurs.

Personnes ayant le droit de participer

L'opération est accessible à toutes personnes, résidants en France Métropolitaine, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnels).

Comment participer

Date de l'opération : 2 au 22 Novembre 2016

Date limite de participation : 22 Novembre 2016

Les bulletins sont disponibles gratuitement en magasin. Il suffit de déposer le bulletin dans l'urne située dans le magasin. Il n'est admis qu'une seule participation par foyer.

Une participation sur internet est également possible via le site internet www.jeux.lejardindesfleurs.com ou sur la page Facebook du Jardin des Fleurs

Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué au siège de Flora Nova - Enseigne « *le Jardin des Fleurs* », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc

- **Le 15 décembre 2016 à 11h00**

Publication des résultats

Le gagnant sera averti personnellement par courrier, mail ou téléphone à l'adresse figurant sur son bulletin.

Remise des lots

Les cadeaux seront remis par le magasin à la date convenue avec le gagnant, dans les 6 semaines suivantes le tirage au sort.

Si les gagnants ne contactent pas la société Flora Nova ou le magasin Jardin des Fleurs de leur ville, dans un délai de 4 semaines, à date d'émission du courrier, un nouveau gagnant pourra être tiré au sort.

Si les magasins ne renvoient pas leur bulletin à la date du tirage au sort, les lots pourront être remis en jeux sur la page interne ou facebook <https://www.facebook.com/LeJardinDFleurs>

Dépôt du règlement complet

Le règlement complet du jeu a été déposé chez Maître Jean-Patrick BIRAN, huissier de justice à Bordeaux. Il est également consultable et à la disposition de tous, dans les magasins « le Jardin des Fleurs ».

3. REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1

La Société Flora Nova dont le siège social se situe au 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise du 2 au 22 Novembre, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2

L'offre du jeu-concours gratuit est véhiculée par 1 bulletin disponible sur simple demande dans les magasins *le Jardin des Fleurs*. La reprise de ce bulletin sur papier libre est acceptée pour participer au tirage au sort dans les dates limites de participation.

ARTICLE 3

Le jeu est ouvert à tous les clients du Jardin des Fleurs résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel *le Jardin des Fleurs* et dans la limite d'une participation par foyer, même nom, même adresse.

Les personnes désignées par le tirage au sort et destinataires des lots doivent résigner en France métropolitaine.

ARTICLE 4

Les cadeaux ne pourront être ni échangés, ni remplacés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les participants doivent :

- Retirer le bulletin-jeu dans l'un des points de vente *le Jardin des Fleurs*
- Indiquer sur le bulletin leur nom, coordonnées postales, adresse email
- Déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet dans l'un des magasins participants.
- Ou à défaut participer sur la page internet www.jeux.lejardindesfleurs.com

ARTICLE 6

Tout bulletin ne comportant pas les renseignements ci-dessus désignés, illisibles ou incomplets, sera écarté du tirage au sort et déclaré nul.

ARTICLE 7

Le tirage au sort sera effectué au siège de Flora Nova 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex.

ARTICLE 8

Les personnes désignées comme gagnantes seront avisées par courrier, dans les 6 semaines du tirage au sort par courrier. Elles devront se rendre dans le magasin pour la remise du cadeau.

ARTICLE 9

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

ARTICLE 10

Les participants font élection de leur domicile à l'adresse communiquée lors de la participation.

Le gagnant devra justifier auprès des organisateurs, sur demande de ceux-ci, de son identité et de son adresse.

La société Flora Nova gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs déposés chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerrie Stuttenberg 33000 Bordeaux.

ARTICLE 12

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerrie Stuttenberg 33000 Bordeaux. Ce règlement est également consultable et disponible dans tous les points de vente « le Jardin des Fleurs ».